

Ombrie du 23 au 31 mai 2023

PRIX FORFAITAIRE : 1490 €

Ce prix comprend :

- le transport aller-retour en autocar « grand tourisme » au départ de Chambéry.
- 8 ½ pensions (dîner + nuit + petit déjeuner) en hôtel 3 - 4 étoiles italiennes, base chambre double ou twin.
- **5 déjeuners au restaurant (¼ de vin + ½ l d'eau + café inclus) + 1 panier-repas (eau incluse)**
Il n'y a que 3 déjeuners libres.
- Les frais de bateau sur le lac Trasimène
- les visites de la chocolaterie et de la « vetreria ».
- l'entrée à la Cascata delle Marmore et au dôme d'Orvieto.
- La location des audiophones.
- les taxes de séjour.
- **les frais administratifs et la garantie annulation obligatoire pour un montant de 70€ par participant, non remboursable, quel que soit le motif et/ou la date du désistement.**
- L'assurance « rapatriement » de la MAIF.

Il ne comprend pas :

- les déjeuners du 24 mai (Orvieto), du 26 mai (Perugia) et du 27 mai (Assise).
- les frais de boisson au delà de ceux indiqués dans le descriptif.
- le supplément « single » : 250€ pour les 8 nuits.
- L'assurance « vol ».
- le pourboire du chauffeur.
- les dépenses à caractère personnel.

NB : prévoir 40€ à régler en espèces dans le car le jour du départ pour les visites non comprises.

Attention la durée des options sur l'hôtellerie est très courte : donc si vous êtes intéressé(e)s, manifestez-vous très vite... !

REPONSE AVANT LE 10 FEVRIER 2023

Responsables du voyage : Martine DEVRED : 0033 (0)6 37 58 97 19
Elisabeth MARTINETTO : 0033 (0)6 70 67 58 94

***En principe le programme proposé ne devrait pas être modifié.
Cependant, nous serons contraints de nous adapter aux conditions sanitaires en vigueur à cette période et /ou aux conditions météorologiques.***

Remboursement, annulation :

Comme vous pouvez le constater, nous avons inclus une garantie annulation (voir détails au verso). Elle n'est, bien sûr, pas remboursable.

Si votre annulation n'entre pas dans les critères qui sont proposés, les conditions d'annulation seront les suivantes :

- jusqu'à 50 jours avant le départ, 1/3 de l'engagement total reste acquis à l'organisateur,
- de 49 à 25 jours avant le départ, 2/3 de l'engagement totale restent acquis à l'organisateur,
- moins de 25 jours avant le départ, seules les sommes éventuellement reversées par les prestataires seront remboursées.

La solution du remplaçant reste toujours la meilleure. En cas de problème, prévenez au plus vite un responsable : il peut y avoir une liste d'attente...

Annulation du fait de l'organisateur :

En cas d'effectif trop réduit ou pour toute raison qu'il jugerait utile pour la qualité et la sécurité du voyage, l'organisateur se réserve le droit de l'annuler sans autre recours que la restitution immédiate des sommes versées.